

Identification

Nom de l'étudiant : _____

Code permanent : _____

Montant du versement de bourse : _____

Attestation du professeur-chercheur

Tous les critères ci-dessous doivent être respectés, pour que l'aide financière versée à un(e) étudiant(e) soit considérée comme une bourse d'études au sens de la lettre d'entente numéro 1 de la convention collective du SEEEUQAC ainsi que par les autorités fiscales.

- | | Oui | Non |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 1. Nature de l'aide financière : L'aide financière versée n'est pas associée à une rémunération horaire. Elle ne doit pas constituer une forme de rémunération déguisée. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2. But de l'aide financière : Le montant versé constitue une aide financière destinée à favoriser la poursuite d'activités d'études ou de recherche. En aucun cas, elle représente une rémunération pour une tâche exécutée au bénéfice exclusif d'un employeur. Ce montant doit être nettement inférieur à celui qui serait versé comme salaire. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3. But des activités : L'étudiant poursuit les activités d'études ou de recherche directement reliées à son curriculum de formation. Les tâches demandées doivent faire avancer le projet d'études et il est évalué uniquement sur des critères pédagogiques, dans le but d'obtenir des crédits ou une note. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4. Nature des activités : Les fruits de la recherche (résultats d'analyse, conclusions, perspectives, publication, rapport) demeurent la propriété de l'étudiant ¹ et ce, dans le respect de la politique relative aux droits d'auteur ainsi que celle relative aux inventions et aux brevets. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

J'atteste formellement que tous les critères ci-dessus sont respectés :

Signature du professeur-chercheur

Signature de l'étudiant(e)

Date

Date

Faire parvenir cette **ATTESTATION** accompagnée de la DEMANDE DE RÉMUNÉRATION BOURSE ÉTUDES à :

Stéphane Lavoie, Secteur de la paie
Service des ressources humaines

¹ Prendre note que la propriété des données issues notamment d'une démarche expérimentale d'échantillonnage ou d'enquête, est quant à elle partagée au sein de l'unité ou de l'équipe de recherche dont l'étudiant fait partie.